

tre. Nous sommes toujours d'avis que, dans les circonstances actuelles, c'est une attitude louable, convenable et logique à prendre vis-à-vis la réorganisation des forces canadiennes.

L'unification permettrait, entre autres choses, de réaliser des économies. Au cours du débat, certains députés se sont évertués à démontrer qu'il n'en serait rien. Je n'ai pas approfondi la question, mais, selon le ministre, des économies ont été et seront réalisées. Attendons alors les événements avant de nous prononcer.

L'hon. M. Churchill: Pourrais-je poser une question au député?

M. Patterson: Oui.

L'hon. M. Churchill: Si le député compare le budget des dépenses d'une année à l'autre, il constatera que cette politique ne s'est traduite par aucune baisse des dépenses ni aucune épargne.

M. Patterson: C'est peut-être le cas, mais il faut reconnaître que le ministre a déjà déclaré que nous ferions des économies sur le plan administratif, mais que cet argent servirait à moderniser notre matériel. Une fois ce but atteint, on espère réaliser des économies. Même si nous nous contentions de moderniser notre matériel de cette façon, ce serait, à mon avis, une mesure utile pour ce qui est des opérations de nos forces armées.

Nombre de députés ici, sinon tous, reconnaîtront peut-être que cette politique est souhaitable et utile du point de vue administratif. En dernière analyse, il s'agit d'un projet qui cadre assez bien avec les ressources du Canada. Il faut avouer que notre pays est relativement peu peuplé et qu'il ne possède pas les énormes ressources qui lui permettraient de se mesurer avec les grandes puissances. Nous devons donc jouer le rôle essentiel et important auquel nos forces peuvent s'adapter.

M. Winch: Rôle spécialisé, cependant.

M. Patterson: En effet.

A mon avis, le projet de loi est un pas dans la bonne voie et, en terminant, pour la gouverne des députés, de la population et des militaires, je prie le ministre d'expliquer quel sera le rôle des Forces armées canadiennes à l'avenir. Si l'on peut répondre à cette question, nous serons peut-être mieux éclairés pour étudier le projet de loi sur la défense nationale.

[M. Patterson.]

Le programme de travail du comité spécial est tout tracé. On a parlé d'une tentative en vue de déferer le projet de loi au comité avant l'étape de la deuxième lecture. Lorsque j'ai commenté cette suggestion, j'ai déclaré que cela irait à l'encontre de la procédure habituelle de la Chambre, mais j'ai ajouté qu'il s'agissait peut-être d'un cas où il faudrait s'en écarter. De cette façon, nous aurions peut-être apaisé les craintes de ceux que le programme d'unification inquiète. Nous comptons bien qu'à la suite des études que le comité entreprendra en recevant le projet de loi, des renseignements qu'il recueillera, et des recommandations qu'il fera, on pourra mettre au point un programme efficace qui sauvegardera et favorisera la liberté et l'intégrité du Canada et de tout le monde libre.

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'éprouve toujours un vif plaisir à parler immédiatement après le député de Fraser Valley (M. Patterson). J'étais content lorsqu'il a parlé du comité des affaires des anciens combattants qui a visité quelques-uns des champs de bataille de l'Europe. Je me suis rendu compte, après les explications qu'on nous a fournies à des endroits comme la Somme, Arnhem, la plage de la Normandie, les monts Cassino et Ortona, que la stratégie militaire évolue sans cesse. Si nous voulons avancer et atteindre ces objectifs élevés pour lesquels nous avons créé nos forces armées, à savoir le maintien de la paix, il nous faut constamment réétudier les questions de base et avoir le courage de les analyser.

• (6.50 p.m.)

Certaines des observations de mon honorable collègue donnaient à entendre que le ministre de la Défense nationale n'a peut-être pas été très franc. Avec tout le respect que je lui dois, je dirai que c'est là une affirmation ridicule. A quel moment, au cours de l'histoire de notre pays—même durant les deux guerres—a-t-on communiqué aux Canadiens autant de renseignements sur la défense que ceux transmis à la Chambre le 7 décembre 1966, dans la déclaration longue, détaillée, et presque exhaustive du ministre de la Défense nationale.

M. Winch: C'est ce qu'on n'a pas dit qui nous inquiète.

M. Matheson: Quand, avant l'année 1963, nous a-t-il été donné d'entendre 100 et même 200 personnes extrêmement compétentes traiter de questions de défense? Où un groupe de parlementaires a-t-il eu l'occasion d'entendre une discussion de tous les aspects de la défen-